

AUX MEMBRES DU SC
SANETSCH

DIRECTIVES CONCERNANT
LES SORTIES DU SAMEDI/DIMANCHE

1. Les inscriptions se prennent jusqu'au jeudi soir.
2. Les personnes inscrites qui ont un empêchement, sont priées de s'excuser pour laisser leur place à d'autres membres.
En cas d'absence au départ du car le matin sans s'être excusées, les personnes concernées seront placées en fin de liste pour le week-end suivant.
3. Nous demandons le respect des horaires du car le matin et le soir.
4. Les abonnements se distribuent à l'arrivée du car. Les personnes non présentes à ce moment-là (en cas de retard car déplacement en véhicule privé, par exemple) sont chargées d'aller chercher leur abonnement à la caisse.
5. Les personnes qui se déplacent en voiture, doivent s'inscrire pour bénéficier de l'abonnement à prix Ski-club.
6. **Devoir envers le club:** Toute personne adulte venant skier à au moins une sortie durant la saison ou inscrivant son enfant au camp de Noël est considérée comme membre actif du club et est donc tenue de s'inscrire pour occuper un poste à au moins une manifestation organisée par la société (lotos, fête nationale, pécafoot).
De plus, chaque famille active reçoit un bon de loto d'une valeur de 30.- dont le paiement est obligatoire. Le bon est à présenter lors du loto d'autonome et est déduit du prix de l'abonnement loto choisi.

Pour le comité :

La secrétaire :
Johanne Trincherini-Clivaz